

Le 2 juillet 2014

Une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois de juillet de l'an deux mille QUATORZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper et messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur, Pierre Martineau et Christian Laporte

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal*.

Il y a trente-six (36) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2014-07-784

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 8.5- Chemin de l'Est.

ADOPTÉE

2014-07-785

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE les procès-verbaux du 4 juin et du 25 juin 2014 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame Francine Caron Markwell fait un suivi au sujet des questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du mois dernier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les questions et commentaires livrés par les citoyens se rapportaient aux sujets suivants:

- Poussière sur les chemins - abat poussière
- Modifications au chemin Jack Cold
- Amis de Fitch Bay
- Formation d'un comité consultatif
- Lac Lovering - travail d'entre aide
- Location du sous-sol de l'église
- Chemin Remick - trous
- Chemin Gendron et Remick
- Près de la ferme de bison - chemin a besoin de concassé
- Stationnement au parc Thayer
- Demande pancarte - freins Jacobs
- Embauche du nouveau chef pompier
- Permis de feu
- Permis pour remplissage

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

7.2 Dépôt du Rapport d'Inspection forestière

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur forestier du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

7.3 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il y a eu une séance le 12 juin 2014, le rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

14-07-786

7.4 Demande de P.I.I.A. - 40 chemin du Carré Copp -04 06 2014

CONSIDÉRANT QUE monsieur David McNaughton a présenté un projet de construction pour un appentis rattaché à une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages, le tout sur le lot 4 922 104;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 104 est situé dans la zone Cc-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 1 (P.I.I.A.-1);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été reconstruit par droits acquis, et que la structure ajoutée n'est pas un agrandissement, et que les travaux n'augmentent pas l'empiètement dans la bande de protection riveraine.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de construction d'un appentis, le tout pour le lot 4 922 104, situé au 40 chemin du Carré Copp, dans la zone Cc-1.

Il est proposé par le Conseiller George Atkin

Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la présente demande de P.I.I.A pour la construction d'un appentis, situé au 40 chemin du Carré Copp.

ADOPTÉE

14-07-787

7.5 Demande de dérogation mineure - 100 chemin Hauser -

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît Prince a présenté une demande de dérogation mineure sur le lot 4 922 171 (100 chemin Hauser) afin de pouvoir effectuer des travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral de la Baie Quinn du Lac Memphrémagog alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 3.6, interdit de faire quelque modification que ce soit à une construction qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation porte sur l'ajout d'une galerie en porte à faux dans le littoral et la rive, soutenus par des équerres architecturales ainsi qu'une augmentation de la hauteur du bâtiment (9'-2") par le réfection de la toiture existante et l'ajout d'un lanternon décoratif;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation dans le cadre d'un projet de rénovation de l'ensemble du bâtiment soit le revêtement extérieur, les portes et les fenêtres en sus des dérogations pour les travaux de la galerie et de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone Va-1, sur le lot 4 922 171, comprenant trois (3) numéros civiques (100 au 300) et de trois logements;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés durant l'hiver afin de minimiser l'impact sur le littoral et la rive;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001*;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme vise à protéger l'environnement et les paysages naturels, préserver leur intégrité ainsi que leur contribution à la qualité du milieu et limiter les travaux sur la rive et dans le littoral;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dossiers similaires ont essuyé des refus dans le passé;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité d'effectuer des travaux de rénovation sans qu'aucune modification concernant la volumétrie de la construction ne soit effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 212-2001* afin de permettre les travaux d'ajout de galerie et d'augmentation de la hauteur de la toiture modifiant ainsi la construction se trouvant dans la rive et le littoral, le tout pour l'immeuble situé sur le lot 4 922 171, au 100 chemin Hauser.

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil suite à l'étude de ce dossier et suite aux recommandations du CCU refuse la présente demande de dérogation mineure pour le 100 chemin Hauser.

ADOPTÉE

14-07-788

7.6 Adoption le projet de règlement numéro 363-2014 intitulé règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 211-2001

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Christian Laporte à la séance du 4 juin 2014 concernant le projet de règlement numéro 363-2014 amendant le règlement du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le but de ce règlement est de se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau***

Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement au plan d'urbanisme n°363-2014.

Le présent projet de règlement n°363-2014 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour les affectations du sol à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- De créer des nouvelles affectations du sol : îlot déstructuré « ID », agro-forestière « AF1 » et agro-forestière « AF2 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 août 2014, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

14-07-789

7.7 Adoption du projet de règlement numéro 364-2014 intitulé règlement amendant le règlement de zonage numéro 212-2001

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Janet Cooper à la séance du 4 juin 2014 concernant le projet de règlement numéro 364-2014 amendant le règlement de zonage numéro 212-2001;

ATTENDU QUE le but de ce règlement est de se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

D'adopter le projet du règlement de zonage n°364-2014.

Le présent projet de règlement n° 364-2014 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé, concernant l'usage résidentiel en zone agricole permanente;
- d'ajouter des dispositions correspondant aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'ajouter cinq nouvelles zones correspondant aux îlots déstructurés « Id »;
- de modifier la délimitation des zones agricoles et agro-forestière;
- d'ajouter quatre nouvelles zones agro-forestières « AFa » à même des zones agricoles « A »;
- d'ajouter quinze nouvelles zones agro-forestières « AFb » à même des zones agricoles « A »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 août 2014, à 19 h 10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le

projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

14-07-790

7.8 Adoption du projet de règlement numéro 365-2014 intitulé règlement amendant le règlement de lotissement numéro 213-2001

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller George Atkin à la séance du 4 juin 2014 concernant le projet de règlement numéro 365-2014 amendant le règlement de lotissement numéro 213-2001;

ATTENDU QUE le but de ce règlement est de se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

D'adopter le projet du règlement de lotissement n° 365-2014.

Le présent projet de règlement n° 365-2014 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin :

- d'intégrer des dispositions particulières aux zones îlots déstructurés « ID » et aux zones agro-forestières « Afa et Afb »
- d'ajouter la dimension minimale pour une opération cadastrale dans les nouvelles zones îlots déstructurés « ID » et agro-forestières « Afa et Afb »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 août 2014, à 19 h 20, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

14-07-791

7.9 Embauche de monsieur Paul Carignan

ATTENDU QUE depuis le départ de l'ancien inspecteur en bâtiment et l'arrivée du nouvel inspecteur, plusieurs dossiers ont pris du retard ;

ATTENDU QUE monsieur Carignan est prêt à dépanner la municipalité à raison de quatre à cinq heures / semaines:

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Carignan à raison de quatre à cinq heures par semaine.

QUE le tarif sera le même qu'offert au dernier contrat.

QUE monsieur Carignan aura l'autorité de signer toutes documentations afférentes au poste d'inspecteur en bâtiment adjoint.

ADOPTÉE

poste de dépenses: salaire urbanisme

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

14-07-792

8.1 Appel d'offres - Pont chemin René

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé au chemin René doit être remplacé, car il est désuet;

CONSIDÉRANT QUE la structure actuelle sera remplacée par un pont acier-bois de 9,0 mètres d'ouverture, selon les normes du MTQ en termes d'ouvrages de ce type, on a prévu un forage par unité structurale, et ce, jusqu'à une profondeur minimale de 8,0 mètres sous les fondations, ou jusqu'à 3,0 mètres dans le socle rocheux;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la préparation de plans et devis avait été octroyé à la firme EXP via sa résolution portant le numéro 14-06-792 ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis seront préparés et complétés à la mi-juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres doit être expédié au Système Électronique d'Appel d'Offres (SEA0) pour parution sur ce site;

CONSIDÉRANT QUE le travail de remplacement de ce ponceau par un pont doit être effectué pour le 15 septembre prochain;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim de voir à la préparation de la demande pour parution sur le site SEA0.

QUE les soumissions pour cet appel d'offres seront reçues au bureau municipal au plus tard le 4 août 2014 à 10 h pour être ouvertes à 10 h 05.

QUE les plans et devis seront acceptés à une séance extraordinaire du conseil avant la parution sur le site SEA0.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02-320-16 521

14-07-793

8.2 Appel d'offres - glissière de sécurité - chemin Merrill

ATTENDU QUE la municipalité doit, pour des raisons de sécurité, ajouter des glissières de sécurité au chemin Merrill et d'autres chemins seront aussi identifiés;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à son directeur de la voirie d'obtenir des prix pour l'installation de glissière de sécurité sur le chemin Merrill et les autres chemins.

ADOPTÉE

14-07-794

8.3 Conversion au DEL - luminaires de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a obtenu de l'information pour la conversion de 79 luminaires de la municipalité;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à obtenir des prix d'au moins deux fournisseurs.

ADOPTÉE

14-07-795

8.4 Disposition d'une boîte de rangement

ATTENDU QUE la municipalité possède une boîte de rangement pour un camion de type Dakota;

ATTENDU QUE cette boîte de rangement n'est plus utile pour la municipalité;

ATTENDU QUE cette boîte de rangement pourrait être vendue ;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à la disposition de cet article.

QUE la vente doit s'effectuer taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 01 381 39 000

14-07-796

8.5 Chemin de l'Est – intersection 247

ATTENDU QUE l'accès du chemin de l'Est est la route 247 à son entrée et à sa sortie;

ATTENDU QUE cet accès est problématique et pourrait être cause d'accident puisque le triangle de visibilité est inadéquat;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande au ministère des Transports de communiquer avec notre inspecteur de voirie pour voir à apporter des correctifs afin d'améliorer la sécurité de la route de la 247.

ADOPTÉE

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

14-07-797

9.1 Approbation des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 335-2012 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copies de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles, les dépenses payées pendant le mois est de 292 403,99 \$, le montant net des salaires s'élèvent à 48 561,52 \$;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14-07-798

9.2 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses à payer pour le mois courant est de 122 463,55 \$;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la personne responsable en effectue le paiement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: tel qu'indiqué

9.3 Rapport des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoirs du directeur général par intérim et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du Conseil.

14-07-799

9.4 Achat d'une machine à timbres

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;

ATTENDU QUE la soumission retenue est de la compagnie Neopost au montant de 16,95 \$ / mois, incluant la première cartouche d'encre, 25 étiquettes pour enveloppes de grands formats et les colis ainsi qu'un mouilleur d'enveloppe, et 200 \$ d'affranchissement gratuit;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'achat et le paiement de ce service.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 419

14-07-800

9.5 Adoption du règlement numéro 357-2014 intitulé règlement du fonds de roulement et abrogeant les règlements portant les numéros 152-1994 et 321-2010

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Dany Brodeur à la séance du 4 juin 2014 pour le règlement numéro 357-2014 abrogeant les règlements numéro 152-1994 et 321-2010

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est d'autoriser la municipalité à procéder à l'augmentation de son fonds de roulement de 350,000 ;

ATTENDU QUE ce règlement de fonds de roulement sera établi à 500 000 \$;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement numéro 357-2014 intitulé règlement du fonds de roulement et abrogeant les règlements portant les numéros 152-1994 et 321-2010

ADOPTÉE

14-07-801

9.6 Signature d'une convention avec la Banque Nationale relative au service solutions bancaires internet

ATTENDU QU'il serait opportun pour la municipalité de signer une convention avec la Banque Nationale pour le service solutions bancaires internet;

ATTENDU QUE ce service permettrait d'effectuer les paiements mensuels tels qu'Hydro, Bell, etc.;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Francine Caron Markwell et madame la directrice générale par intérim, madame Monique Pépin à signer ladite convention.

ADOPTÉE

14-07-802

9.7 Désignation d'administrateur pour le service solutions bancaires internet avec la Banque Nationale

ATTENDU QUE la municipalité a signé une convention avec la Banque Nationale pour le service solutions bancaires internet;

ATTENDU QUE le thème de cette édition est *Le pouvoir de mieux faire*;

ATTENDU QUE le conseil désire que la directrice générale par intérim soit nommée administratrice pour l'utilisation de ce service;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil nomme madame Monique Pépin, directrice générale par intérim administrateur pour ce service et autorise la mairesse madame Francine Caron Markwell et madame la directrice générale par intérim madame Monique Pépin à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

14-07-803

9.8 FQM - Congrès 2014

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités tient son congrès 2014 à Québec du 25 au 27 septembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil désire que la directrice générale par intérim soit nommée administratrice pour l'utilisation de ce service;

ATTENDU QUE les membres du conseil suivants désirent participer à ce congrès, à savoir: Francine Caron Markwell, Janet Cooper et Christian Laporte;

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le coût de l'inscription est de 650 \$ taxes en sus.

QUE les membres suivants désirent participer à la soirée spectacle.

QUE la participation du conjoint(e) est les suivants, ces frais sont à la charge de chaque membre du conseil.

QUE les frais afférents seront remboursés sur présentation de factures et selon la politique de la municipalité.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02-110 00 494

14-07-804

9.9 Étude de rupture du barrage Lovering

ATTENDU QUE la municipalité, au mois de mai 2003, avait reçu un rapport préliminaire pour une étude de rupture du barrage Lovering;

ATTENDU QUE le conseil désire que la directrice générale par intérim demande à ce que cette étude soit revue, précisément les pages 15, 16 et 17;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à ce que la firme EXP nous donne un prix pour revoir cette étude et de faire rapport au conseil.

14-07-805

9.10 ASR-e - Mémoire vive

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 690 00 453

ATTENDU QUE la mémoire vive du serveur atteint ses limites;

ATTENDU QUE le prix soumis pour l'achat de 4 gb ainsi augmentant la mémoire à 16 gigs qui est le maximum de cet ordinateur est de 362,30 taxes en sus;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de cette mémoire vive au montant de 362,30 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02-130 00 414

14-07-806

9.11 Formation - Fédération québécoise des municipalités - rôles et responsabilité des élus

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre une formation intitulée *Rôles et responsabilités des élus*;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra le 13 septembre prochain à Orford;

ATTENDU QUE l'objectif de ce cours est de comprendre le rôle de l'élu par rapport à celui des employés, d'avoir une bonne idée des mécanismes de prise de décision et de mieux connaître et d'utiliser certains outils tels qu'une loi, une politique, un règlement ou une résolution;

ATTENDU QUE le contenu est:

- le système municipal québécois, ses lois et règlements;
- les rôles de l'élu, ses fonctions, devoirs et responsabilités;
- la rémunération, les dépenses et la divulgation des intérêts pécuniaires;
- les responsabilités des principaux fonctionnaires;
- le fonctionnement du conseil, les procédures d'une séance et les mécanismes de prise de décision.

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 265 \$ taxes en sus.

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la participation de: Janet Cooper, Pierre Martineau et Dany Brodeur.

QUE le conseil autorise le paiement de cette formation à raison de 265 \$ / personne.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02-110 00 454

10. HYGIÈNE DU MILIEU

14-07-807

10.1 Génératrice pour l'aqueduc de Fitch Bay

ATTENDU QUE cette génératrice nécessite du travail de l'électricien;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'électricien est de 500 \$ taxes en sus pour effectuer ce travail;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise cet entretien par l'électricien au montant de 500 \$ taxes en sus, il autorise aussi le paiement de ce service.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 414 02 526

14-07-808

10.2 Mandat EXP - préparation du certificat pour MDDEFP

ATTENDU QUE pour la construction du nouveau pont sur le chemin René nous devons obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDEFP;

ATTENDU QUE l'employé municipal qui devait effectuer ce travail manque de temps ;

ATTENDU QUE ce travail urge, car nous désirons que les travaux du remplacement de ce pont soient effectués avant le 15 septembre 2014 ;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil mandate la firme EXP à préparer le rapport pour l'obtention dudit certificat d'autorisation auprès du MDDEFP dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 320 16 521

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-07-809

11.1 Mandat EXP - borne sèche

ATTENDU QUE la municipalité a identifié deux endroits pour localiser des bornes sèches, soit dans le secteur du lac Lovering et sur le chemin de l'Éléphant;

ATTENDU QUE la municipalité désire que ces deux endroits soient validés par nos ingénieurs;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 2 500 \$;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 2 500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: immobilisation

14-07-810

11.2 Génératrice

ATTENDU QUE des membres du conseil se sont penchés sur ce dossier et ils ont rencontré un électricien pour les guider dans le choix d'une génératrice pour l'utilisation au bureau municipal;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à obtenir des prix pour l'achat, l'installation, et la mise à niveau de la génératrice.

ADOPTÉE

14-07-811

11.3 Formation Urgence Vie

ATTENDU QUE la compagnie Formation Urgence Vie nous informe que les certificats de nos employés sont à échéance en octobre prochain;

ATTENDU QUE le cours de formation est offert au Centre Action Bénévole Stanstead (secteur Beebe) au 112 rue Principale les 16 et 23 septembre prochain;

ATTENDU QU'il serait opportun qu'une personne du bureau obtienne son certificat de secouristes;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la participation de messieurs Michel Massé, Pierre-Luc Doyon et madame Nancy Vanasse les 16 et/ou 23 septembre prochain.

QUE ces cours sont défrayés par la CSST.

QUE les frais afférents seront remboursés sur présentation de factures et suivant la politique de la municipalité

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 454
02 320 00 454

11.4 Avis de motion - règlement numéro 366-2014 concernant les animaux de compagnie

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Laporte que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé règlement numéro 366-2014 pour adoption

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement pour permettre une clause de droits acquis tant qu'au nombre d'animaux. Les citoyens pourront garder les animaux excédentaires jusqu'à leur mort ou jusqu'à ce que le gardien les confie à une autre personne. Le gardien ne pourra remplacer ces animaux et devra éventuellement se conformer à la limite prévue au présent règlement.

Une copie du règlement numéro 366-2014 concernant les animaux de compagnie est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

ADOPTÉE

14-07-812

11.5 Demande de trois citoyens pour joindre la brigade de pompiers volontaires

ATTENDU QUE trois résidents ont manifesté leur désir de joindre la brigade d'incendie;

ATTENDU QUE ces trois résidents devront rencontrer la directrice générale par intérim pour lui remettre leur curriculum vitae;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre de la documentation leur sera remise, les dossiers seront transmis au comité de sécurité publique et ce comité en discutera avec le chef;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à organiser la rencontre médicale pour ces trois personnes et de faire rapport au comité de sécurité publique.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02-220 00 419

14-07-813

11.6 Northeast International Mutual Aid

ATTENDU QUE cet organisme offre un service gratuit d'entre aide aux municipalités canadiennes;

ATTENDU QUE cet organisme demande une redevance annuelle de 100 \$ pour aider cet organisme à maintenir son niveau d'aide aux municipalités;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le paiement de cette redevance de 100 \$ et apprécie leurs services.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02-220 00 442

12. LOISIRS ET CULTURE

14-07-814

12.1 Enseigne - Parc Forand

ATTENDU QUE nous avons obtenu un prix de la compagnie Enseignes MG pour la construction d'une enseigne pour le Parc Forand qui aurait la même qualité que toutes les autres enseignes de la municipalité;

ATTENDU QUE le prix soumis est pour une enseigne de 16" H x 36" L, incluant deux poteaux, 700 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE l'installation et la livraison sont en sus;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de 700 \$, taxes en sus pour cette enseigne.

QUE le conseil demande à l'inspecteur de la voirie de ramasser cette enseigne et de voir à son installation.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02 701 40 641

14-07-815

12.2 Politique de location de la salle du conseil

ATTENDU QUE périodiquement, la salle du conseil est demandée en location;

ATTENDU QUE la politique de location a été revue;

***Il est proposé par le Conseiller George Atkin
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil après avoir pris connaissance de ladite politique de location de la salle du conseil l'adopte avec les modifications.

QUE les frais devront inclure les taxes tel que prescrit par la Loi.

ADOPTÉE

14-07-816

12.3 Annuaire des subventions au Québec

ATTENDU QUE l'Annuaire des subventions au Québec aiderait notre agente de développement communautaire à accomplir ses tâches;

ATTENDU QUE le prix de cet annuaire est de 69,95 \$ pour le CD;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de cet annuaire au prix de 69,95 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 701 10 494

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Choix du chef pompier.
Remerciement aux amis de Fitch Bay
Pancartes d'élection provinciale
Demande de réduction de vitesse de 90 km à 80 km sur la 247.

14-07-817

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la Conseillère Gaétane Gaudreau Langlois, il est 20 h _50.

ADOPTÉE

**Francine Caron Markwell,
Mairesse**

**Monique Pépin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim**

Je, Francine Caron Markwell, mairesse de la municipalité du Canton de Stanstead, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.